



COMMUNE
DE LA HULPE

Programme CLE

Modification n°1 – Septembre 2012

1° ÉCOLE NOTRE DAME : changement d'opérateur

Le Groupe IFAC ASBL n'est plus opérateur de l'accueil pour l'École Notre Dame. Pour rappel, ils organisaient des ateliers après l'école : étude dirigée et accueil extrascolaire.

Promosport ASBL est le nouvel opérateur.

L'opérateur suivant demande l'agrément et le subventionnement

Promosport ASBL

Chaussée de Bruxelles, 320

1300 Wavre

⇒ Pour l'accueil extrascolaire à l'École Notre Dame

2° CENTRE d'ACCOMPAGNEMENT PARASCOLAIRE

Le Centre d'Accompagnement Parascolaire modifie son projet d'accueil.

Voici un résumé des modifications :

- Collaboration avec l'AMO « La Croisée » (Antenne Point Jeune) pour les aspects pédagogiques
- Modification des horaires en vue de s'adapter à la réalité du terrain (horaire des rangs et des études)
- Non-gratuité : à présent, les enfants devront payer un forfait de 8 € par trimestre, ce qui équivaut +/- à 1€ par séance.
Cette non-gratuité est symbolique. L'équipe vise par là à impliquer davantage les parents dans le suivi de l'enfant au Centre d'Accompagnement Parascolaire : prévenir le bénévole quand l'enfant est absent, s'engager à venir aux réunions de parents, etc.

Modification opérateur
École Notre Dame

Promosport ASBL

Pour l'accueil du matin et du soir à l'École Notre Dame

**Demande d'agrément et de
subventionnement**



Promosport ASBL – accueil extrascolaire

Sa forme juridique : ASBL

L'adresse du siège : Chaussée de Bruxelles, 320
1300 Wavre

Son numéro de compte bancaire : 340-1830407-55

Les coordonnées de la personne responsable du PO (nom, prénom et adresse) :

Denis Detinne

Chaussée de Bruxelles, 320 à 1300 Wavre

1. Les lieux où peuvent être accueillis les enfants

Institut Saint Léon, rue de l'Argentine, 72 - 1310 La Hulpe

Ecole Notre Dame, rue de la Mazerine, 49 – 1310 La Hulpe

2. Projet d'accueil

Voir pièce jointe

3. Autres subventions perçues pour cet accueil : N/A

4. Reconnaissances, agréments ou autorisations obtenues par ou en vertu d'une disposition décrétales ou réglementaire de la Communauté française ou l'affiliation à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu d'une disposition décrétales ou réglementaire de la Communauté Française : N/A

5. Les modes de déplacement, leur durée, l'encadrement prévu,...

Rang uniquement le mercredi entre Notre-Dame et Saint Léon : départ du rang à 12h30 à pied avec 2 moniteurs pour encadrer. Durée +/- 10/15minutes.

6. L'offre et les activités d'accueil par lieu et par périodes

Maternelle : psychomotricité, jeux, sport-jeux, éveil-nature, éveil musical, contes et légendes, ...

Primaire : découverte sportive, jeux divers, contes et légendes, éveil théâtrale, éveil corporel, éveil musical, ...

7. La tranche d'âge des enfants accueillis : 2.5-12 ans

8. Nombres d'enfants accueillis le soir : +/- 150 enfants

9. Si l'accueil est lié à une école, le nombre d'enfants inscrits dans l'école : +/- 350 enfants

10. Horaire pratiqué en semaine (hors mercredi) et taux d'encadrement

Horaire : 15h30 à 18h et taux d'encadrement : max 18 enfants par animateur

11. Horaire pratiqué le mercredi et taux d'encadrement

Horaire : 12h00 à 15h et taux d'encadrement : max 18 enfants par animateur

12. Personnel d'accueil (nombre, type de contrat, qualification)

1 coordinateur (breveté coordinateur centre de vacances) et 4 animateurs minimum breveté animateurs centre de vacances. (cf projet d'accueil) engagés en tant qu'employés ou bénévoles ou article 17

13. Les montants des participations financières des personnes qui confient les enfants

3€/jour/enfant (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et 4€/jour/enfant (mercredi)

14. Insertion dans un processus de formation continue

Formation d'un minimum de 50heures dans les 3 ans.

15. Demande d'agrément

Promosport ASBL demande l'agrément et le subventionnement.

Modification projet d'accueil

Centre d'Accompagnement Parascolaire

Demande de reconnaissance



Centre d'Accompagnement Parascolaire

Sa forme juridique : pouvoir public

L'adresse du siège : Commune de La Hulpe
Rue des combattants, 59
1310 La Hulpe

Son numéro de compte bancaire : 091-0001604-81

Les coordonnées de la personne responsable du PO (nom, prénom et adresse) :

Commune de La Hulpe - Rue des combattants, 59 à 1310 La Hulpe
Personne de contact : Anne-Catherine Verkaeren, coordinatrice

16. Les lieux où peuvent être accueillis les enfants

École Communale Les Colibris – Rue des combattants, 112 à 1310 La Hulpe

17. Projet d'accueil

18. Autres subventions perçues pour cet accueil : N/A

19. Reconnaissances, agréments ou autorisations obtenues par ou en vertu d'une disposition décrétales ou réglementaire de la Communauté française ou l'affiliation à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu d'une disposition décrétales ou réglementaire de la Communauté Française : N/A

20. Les modes de déplacement, leur durée, l'encadrement prévu,... : N/A

21. L'offre et les activités d'accueil par lieu et par périodes

Accompagnement individuel pour le suivi des devoirs

22. La tranche d'âge des enfants accueillis : 6-12 ans

23. Nombres d'enfants accueillis le matin et le soir : +/- 15 enfants

24. Si l'accueil est lié à une école, le nombre d'enfants inscrits dans l'école : N/A

25. Horaire pratiqué en semaine (hors mercredi) et taux d'encadrement :

Le lundi, mardi et jeudi de 16h à 16h45 – 1 bénévole/enfant

26. Horaire pratiqué le mercredi et taux d'encadrement : N/A

27. Personnel d'accueil (nombre, type de contrat, qualification)

1 bénévole par enfant : pas de contrat et pas de qualification particulière

28. Les montants des participations financières des personnes qui confient les enfants

8€ par trimestre (+/- 1€ par séance)

29. Insertion dans un processus de formation continue Non

30. Demande d'agrément

Le Centre d'Accompagnement Parascolaire demande la reconnaissance.